

PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2020

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Roselyne LACOUTURE, Joël LAFRECHOUX, Isabelle BOETSCH, Patrice COURTAUD adjoints, Cécile CERISIER, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Sophie LE SIRE-ROUILLON, Renaud ROBERT (arrivée 20h02), Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD.

Présents en visioconférence avec pouvoir : Bernard DAVID pouvoir François BOCK.

Présents en visioconférence sans pouvoir : Néant

Absents avec pouvoir : Maud CERISIER pouvoir à François BOCK, Sarah COLLOBER à Isabelle BOETSCH, Françoise PERIDY à Isabelle BOETSCH.

Le secrétariat est assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages : 19

Nota : En raison de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (article 6-IV de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020) « Chaque membre des assemblées peut-être porteur de deux pouvoirs ».

1 – Approbation de compte rendu

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 29 octobre 2020 est soumis à délibération.

Vote : 19 pour

2 – Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur, auparavant obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1 000 habitants et plus depuis le 1er mars 2020 (art. L 2121-8 du CGCT).
Le document, remis en début de séance du dernier Conseil municipal, a été lu par tous les Conseillers.

François BOCK rappelle que la mise en place de ce règlement a pour vocation de formaliser les pratiques de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Il précise cependant les changements imposés par ce règlement :

- Le compte rendu, comprenant l'ensemble des délibérations, devra être publié (affichage Mairie) au plus tard dans les huit jours de la date de réunion du Conseil.
- Il est mis en place un procès-verbal qui constitue le rapport des échanges effectués lors du Conseil, et qui a également un rôle explicatif des délibérations présentées.

Vote 19 pour

3 – Convention pour passation des marchés d'assurances

Le Maire informe le Conseil municipal que les contrats d'assurance de la commune souscrits auprès de GROUPAMA et de la SMACL arrivent à échéance.

Il propose de faire appel au cabinet ED CONSULTANTS (Erwan DOUROUX) qui sera chargé de l'étude de marché.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à la somme de 1800 € payable selon un échéancier qui part de la signature de la convention à la notification définitive des contrats d'assurances.

Il est également proposé de souscrire une option de « CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSURANCE » selon un forfait annuel de 960 € H.T. payable d'avance en janvier de chaque année pendant la durée du marché d'assurance.

Isabelle BOETSCH explique que la multiplicité et la technicité des propositions d'assurance nécessitent un appui technique, pour le choix du contrat ; l'option de suivi permet également à la commune de s'assurer que les interventions et remboursements sont conformes au contrat signé.

La proposition est soumise au vote.

Vote 19 pour

4 – Inventaire des zones humides dans le cadre du Sage Clain

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) du Clain Sud porté par le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, Vienne Nature propose la mise en œuvre d'action d'inventaires et de caractérisation des zones humides.

Cette action d'inventaire et de caractérisation des zones humides du territoire suivra le guide méthodologique validé par la CLE du SAGE Clain en 2017. La démarche d'inventaire de terrain des zones humides est participative et associe différents acteurs : élus, agriculteurs, techniciens de rivière, pêcheurs, randonneurs, associations, etc.

La participation à cette démarche permet de mettre à profit le savoir local, d'impliquer les citoyens dans des enjeux de préservation des zones humides, d'assurer la concertation entre les acteurs.

Certaines communes ont déjà été ciblées pour bénéficier de cet inventaire : Saint Maurice La Clouère, Brion, Iteuil, etc...

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que pour établir cet inventaire, Vienne Nature demande une participation financière de 1400€ à la commune de Gençay.

Pour répondre à la question d'un conseiller, François BOCK précise que cette participation est facultative, mais que l'adhésion au projet marque l'implication de la commune et son intérêt face au danger du changement climatique et que la participation financière est limitée par rapport au coût que la commune devrait supporter, si cette étude devenait obligatoire.

Isabelle BOETSCH indique qu'un documentaire, présenté en commission environnement est accessible sur « You Tube » : « Zones humides, zones utiles : agissons ! ». Ce film part du constat de la disparition de 50% des zones humides, en partie due à l'urbanisation, et retrace l'utilité de ces zones : prévention des inondations, absorption du carbone, amélioration de la qualité de l'eau, biodiversité animale. Ce film est présenté au Conseil,

François BOCK propose au Conseil de délibérer à cet effet.

Vote :19 pour

5 – Tarif d'entretien de terrain en état manifeste d'abandon

La municipalité a été sollicité par un habitant de la Liardière, dont les lignes téléphoniques et internet sont perturbées par la végétation d'un terrain attenant.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que ce terrain situé rue du Cerisier Marjot à la Liardière est en état d'abandon et non entretenu par son propriétaire, ce qui entraîne une gêne pour le voisinage.

Des démarches administratives ont déjà été faites auprès du Mandataire judiciaire chargé de gérer cette succession compliquée. Ce dernier a donné son accord pour que la municipalité se charge d'entretenir le terrain et lui fournisse la facture des prestations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal accepte que la municipalité entretienne ce terrain et demande que cette prestation soit facturée 50€ de l'heure.

Vote :19 pour

6 – Personnel

Isabelle BOETSCH présente les dossiers étudiés lors de la commission réunie le mardi 24/11/2020.

- Renouvellement du Contrat à durée déterminée (CDD) d'un agent d'accueil de la Mairie annexe.

En raison du surcroît de travail au niveau du service administratif faisant suite à l'ouverture d'une Mairie annexe (dans les locaux de l'ancienne trésorerie) et dans l'attente du label « France Services », il y a lieu de renouveler un emploi pour le poste d'un adjoint administratif polyvalent à temps non complet, soit 17.5 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler l'emploi d'adjoint administratif polyvalent à temps non complet soit 17.5 heures par semaine à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. La rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs.

Vote :19 pour

François Bock informe le Conseil que Isabelle Mayet, agent actuellement remplacée par le CDD, est autorisée par le comité médical du centre de gestion de la Vienne, à reprendre à mi-temps à partir de janvier et avec un aménagement de poste.

- Recrutement d'un emploi aidé PEC

Le « parcours emploi compétences » (PEC) est un contrat aidé, s'adressant aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Il propose la création de deux postes d'agents polyvalents dans le domaine des espaces verts et dans le domaine du bâtiment à compter du 1er janvier 2021.

Ces contrats sont d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La durée du travail est fixée à 20 heures minimum. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote :19 pour

- Recrutement d'un Service civique pour les écoles

Le dispositif de Service Civique a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans divers domaines dans le respect de la loi, «vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation».

M. le Maire propose de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité sur un poste d'animation d'ateliers pédagogiques à l'école primaire, à compter du 1er janvier 2020.

Les crédits nécessaires seront inscrits pour le versement d'une indemnité de 107.68 € par mois, (pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport), le surplus de 473.04 € étant versé par l'Etat.

Vote :19 pour

7 – Décision Modificative (DM) suite aux travaux de la salle des fêtes

Un ajustement est nécessaire sur le compte 2135 correspondant à des travaux effectués dans la salle des fêtes.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) – Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
2135 (21) – Instal. géné., agencements, aménag.	-1.11		
2135 (21) – 1035 – Instal., géné., agencements, aménag.	1.11		
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	

Vote :19 pour

8 – Décision Modificative (DM) Charges de personnel

Les absences des agents nécessitent un remplacement immédiat, plus particulièrement sur les postes concernant l'école. Le coût du remplacement est pris en charge par une assurance souscrite par la commune. Dans l'attente du remboursement, il convient d'équilibrer le compte « charge de personnel » de la section de fonctionnement.

Vote :19 pour

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6413 (012) : Personnel non titulaire	20 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	6 000,00
		74718 (74) : Autres	14 000,00
	20 000,00		20 000,00
Total Dépenses	20 000,00	Total Recettes	20 000,00

Vote :19 pour

Une discussion s'engage sur la problématique des cas contacts qui doivent quitter leur travail et respecter un isolement dans l'attente d'un test Covid.

Il est toutefois constaté que l'épidémie est contenue sur la commune et aucune propagation n'a été observée à l'EHPAD.

9 – Informations diverses

- **Écoles**

La commune a mis en place un protocole sanitaire demandé par l'Etat lors du confinement de novembre 2020. Cette organisation a été complétée par l'installation de protections (barrières) faisant suite à l'activation renforcée du plan vigipirate.

Les derniers conseils d'école (maternelle et élémentaire) ont également décidé le retour de la semaine de 4 jours, avec une pause méridienne plus réduite.

Les nouveaux horaires sont : 8h30-12h / 13h30- 16 h

Date d'effet à la rentrée scolaire de septembre 2021.

Des ateliers « lutte contre le gaspillage » et « accompagnement et découverte de plats » seront organisés par le service civique, comme son principe de recrutement a été validé lors de ce Conseil.

- **Commerce et activité économique**

Le confinement de novembre a entraîné à nouveau la fermeture des commerces dits « non essentiels », soit 23 enseignes sur 29 pour la commune de Gençay. A la crise sanitaire s'ajoute une crise économique, et plus que jamais nos petits commerces ont besoin de soutien.

Joel LAFFRECHOUX prend la parole pour expliquer que la commune a été à l'écoute de ces commerces et que cette période a été source de nombreux échanges et concertations.

Devant le problème de communication (déjà rencontré par les commerçants lors du premier confinement), la commune a proposé la mise à disposition des panneaux lumineux du Civraisien en Poitou : des messages d'information sur le « consommez local », les possibilités de « click and collect » ont été relayés.

Le compte Instagram de la commune, récemment créé, a informé ses abonnés des différentes propositions des commerçants.

Les commerces ont également été invités à se rapprocher du Club des Entrepreneurs du Sud Vienne qui a créé un site « consommons-sudvienne.fr » pour faire un relais local des diverses offres.

Certains commerces de Gençay se sont organisés entre eux : la boulangerie s'est transformée en point relais pour des retraits de commandes ; le café cantine disposant de pages sur Internet proposait aux habitants un menu différent tous les jours ; des commerçants du centre bourg (Chaussures Pazapa, Escal Beauté, Bijouterie Saint Lubin, ...) étaient également présents dans leurs boutiques fermées mais éclairées.

Il a été constaté une appropriation plus forte des aides gouvernementales à nouveau proposées.

Dans un même temps, la commission des affaires économiques de la communauté de communes du Civraisien en Poitou envisage de renouveler l'aide de 1000€ (non encore votée) : cette aide déjà proposée en juin 2020 avait été méconnue d'une grande majorité des commerces du Gencéen par manque de communication. Les Conseillers communautaires resteront attentifs aux nouvelles propositions du Civraisien en Poitou et à la transmission rapide des informations.

La commune suit également les projets de commerces à venir :

- ✓ Installation de la cave à vin « La Source Bleue » dans les locaux de l'ancienne boucherie : dans l'attente de travaux pour une ouverture au printemps 2021, elle propose déjà de la vente à emporter ;
- ✓ Acquisition par la commune d'un local pour faciliter l'installation d'un commerce dans le centre-bourg ;
- ✓ Surveillance des transactions en cours
- ✓ Offres supplémentaires de « food Truck », commerces ambulants proposant de la restauration variée.

- **Travaux en cours**

- ✓ François BOCK annonce la programmation prochaine des travaux Eaux de Vienne sur les réseaux « Eaux pluviales et assainissement » ;
- ✓ Tous les habitants ont pu constater la démolition des bâtiments et habitations du site de l'ancienne gendarmerie, qui sera bientôt prêt à accueillir les projets du cinéma et des résidences senior

- **Projets en cours**

- ✓ des travaux de liaisons douces qui relieront St Maurice- Gençay en passant par la maison de santé, La Poste et Intermarché ;

- ✓ Des aménagements de trottoirs sont prévus Rue de la Fontaine, pour permettre aux piétons et aux touristes de faire le tour du château, maintenant que le propriétaire du château dispose de tout le foncier des douves ;

10 – Questions diverses

- Un Conseiller fait part des nombreuses flaques d'eau constatées sur la piste d'athlétisme juste terminée. Isabelle BOETSCH répond qu'une mise à niveau doit être effectuée par l'entreprise Arlaud qui a été informée de ces anomalies.
- L'APE de l'Ecole de Gençay propose une vente de sapins de Noël aux habitants de la commune.
- Le Maire indique qu'une convention devra être signée prochainement avec l'AT86 pour l'aménagement du centre bourg. L'objectif est de recenser et d'harmoniser les différents projets avec cohérence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 13

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 10 Décembre 2020

Sophie VERGNAUD